



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

LE CONGÉ PATERNITÉ

Les modalités déclaratives



28/10/2024

SOMMAIRE

01

LE CONGÉ PATERNITÉ EN CHIFFRES

02

LE RECOURS À NET-ENTREPRISES

03

TOUT AUTOMATIQUE : LE SIGNALEMENT DSN

04

LES SITUATIONS PARTICULIÈRES

01

LE CONGÉ PATERNITÉ EN CHIFFRES

LE CONGÉ PATERNITÉ ET D'ACCUEIL DE L'ENFANT



➤ La totalité des entreprises en DSN



➤ 730 000 naissances en France en 2022



➤ Des paiements en DSN dès J+3

LE CONGÉ PATERNITÉ ET D'ACCUEIL DE L'ENFANT

L'évolution des modalités déclaratives et de l'envoi des pièces

1 - Tout automatique en DSN

2 - Saisie l'attestation de salaire sur Net-entreprises :

- Nouveau téléservice pour les périodes de fractionnement dans le Compte Entreprise

3 - Le compte entreprise dans votre portail NET-E



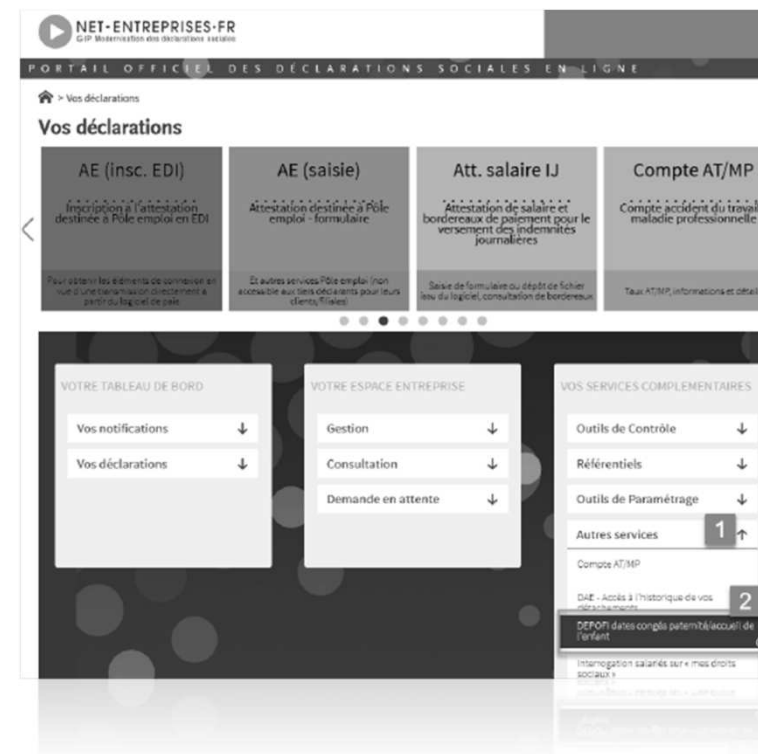
02

LE RECOURS À NET-ENTREPRISES

QUAND RECOURIR À NET-ENTREPRISES

Les saisies Net-entreprises sont réservées aux situations hors DSN et nécessitent :

- La saisie d'une attestation de salaire EFI ou EDI
- La transmission de chaque période avec saisie en ligne du formulaire paternité depuis le Compte Entreprise



LE CARRÉ QUI REGROUPE TOUT !



PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES

[> Vos déclarations](#)

Vos déclarations

Compte Entreprise

Vos démarches maladie et risques professionnels

Assurance Maladie et Risques professionnels pour les entreprises

Un seul numéro pour nous contacter

0 806 800 700 Service gratuit + prix appel

pour Net-entreprises, DSN, PASRAU dès le 2 janvier 2024

UN PORTAIL DANS LE PORTAIL

Vos déclarations

Compte Entreprise

Vos démarches maladie et
risques professionnels

Assurance Maladie et Risques
professionnels pour les entreprises

Accueil

Vos salariés

Déclarer un accident du travail et
ajouter des réserves

Saisir une attestation de salaire et
accéder aux bordereaux

Suivre les dossiers d'indemnités
journalières

Votre entreprise

Accéder au compte AT/MP



ENTREPRISE

ÉTABLISSEMENT

1810 0355 0245 00011



Vos raccourcis



Déclarer un
accident du travail



Gérer un dossier
d'indemnités journalières



LA SAISIE DE L'ATTESTATION DE SALAIRE SUR NET-ENTREPRISES



Salaire réduit = brut - 21%

SALAIRES DE BASE		
Période de référence		Montant du salaire Brut : <input type="radio"/> Réduit : <input checked="" type="radio"/>
du	au	
01/11/2023	30/11/2023	1580.00
01/12/2023	31/12/2023	1580.00
01/01/2024	31/01/2024	1580.00
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Modifier **Valider**

i Format des dates : jj/mm/aaaa

PERIODES DE REFERENCE :		SALAIRES
CAS GENERAL : 3 mois civils		Montant du salaire selon le cas : - brut <input type="checkbox"/> - réduit de 21 % <input checked="" type="checkbox"/>
ACTIVITE SAISONNIERE ou DISCONTINUE : 12 mois civils		
du	au	
1	2	
0 1 0 1 2 0 2 3	3 1 0 1 2 0 2 3	1580.00
0 1 0 2 2 0 2 3	2 8 0 2 2 0 2 3	1580.00
0 1 0 3 2 0 2 3	3 1 0 3 2 0 2 3	1580.00

AIDE ? (ABANDONNER) **ÉTAPE PRÉCÉDENTE** ÉTAPE SUIVANTE

AIDE ? (ABANDONNER) **ÉTAPE PRÉCÉDENTE** ÉTAPE SUIVANTE

LA SAISIE DES PÉRIODES DE FRACTIONNEMENT

Le Compte Entreprise laissez-vous guider !

Les services sont accessibles :

- soit dans le menu à gauche
- soit avec des boutons raccourcis en bleu
- Sélectionnez l'établissement



Compte entreprise
Vos démarches maladie et risques professionnels

The screenshot shows the 'Compte entreprise' interface. On the left is a navigation menu with the following items: 'Accueil', 'Vos salariés' (with an upward arrow), 'Déclarer un accident du travail et ajouter des réserves', 'Saisir une attestation de salaire et accéder aux bordereaux', 'Suivre les dossiers d'indemnités journalières', 'Votre entreprise' (with an upward arrow), and 'Accéder au compte AT/MP'. The main content area has a purple header 'ENTREPRISE' and a white box for 'ÉTABLISSEMENT' containing the number '1810 0355 0245 00011'. Below this is a section 'Vos raccourcis' with two blue buttons: 'Déclarer un accident du travail' (with a person icon) and 'Gérer un dossier d'indemnités journalières' (with a document icon).

LA SAISIE DES PÉRIODES DE FRACTIONNEMENT EN VIDÉO !

Un total, des tuto's !



GÉRER UN DOSSIER D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

Les champs comportant un astérisque sont requis.

Salarié

Numéro de sécurité sociale *
Le champ est requis

Nom
Non modifiable

Prénom
Non modifiable

Absence

Nature de l'absence *
Paternité - Accueil de l'enfant

Dernier jour travaillé *
01/09/2023
Format JJ/MM/AAAA

Origine de l'attestation de salaire *
DSJ issue de saisie net-entrepr...

03

TOUT AUTOMATIQUE : LE SIGNALEMENT DSN

AVEC LE SIGNALEMENT DSN 1 SEULE ACTION À RÉALISER

Je rentre l'absence dans mon logiciel de paie.



Arrêt de travail

Fichier Édition Vues Actions Fenêtres

Recherche Gérer une absence Gérer un signalement DSN

Salarié Paul DUPONT Type d'absence Paternité

Date début arrêt 01/05/2023 Subrogation OUI

Date fin arrêt 11/05/2023

Type arrêt Initial

Saisie de l'arrêt Paternité Signalements

+ Ajouter | X Supprimer | % d'activité prolongation OUI / NON

À PARTIR DU	DATE DE FIN PRÉVISIONNELLE	DJT
01/05/2023	11/05/2023	30/04/2023

Valider

EXPLOITEZ LA DSN ET VOTRE LOGICIEL À FOND !

Lorsque vous rentrez l'absence dans votre logiciel de paie :

Motif de l'arrêt
TravailArret.Motif

S21.G00.60.001

 Motif permettant d'identifier le type d'arrêt de travail.

- Vous êtes à un clic d'envoyer le signalement DSN
- Vous le faites déjà en maladie
- Qu'est-ce qui vous empêche de le faire en paternité ?



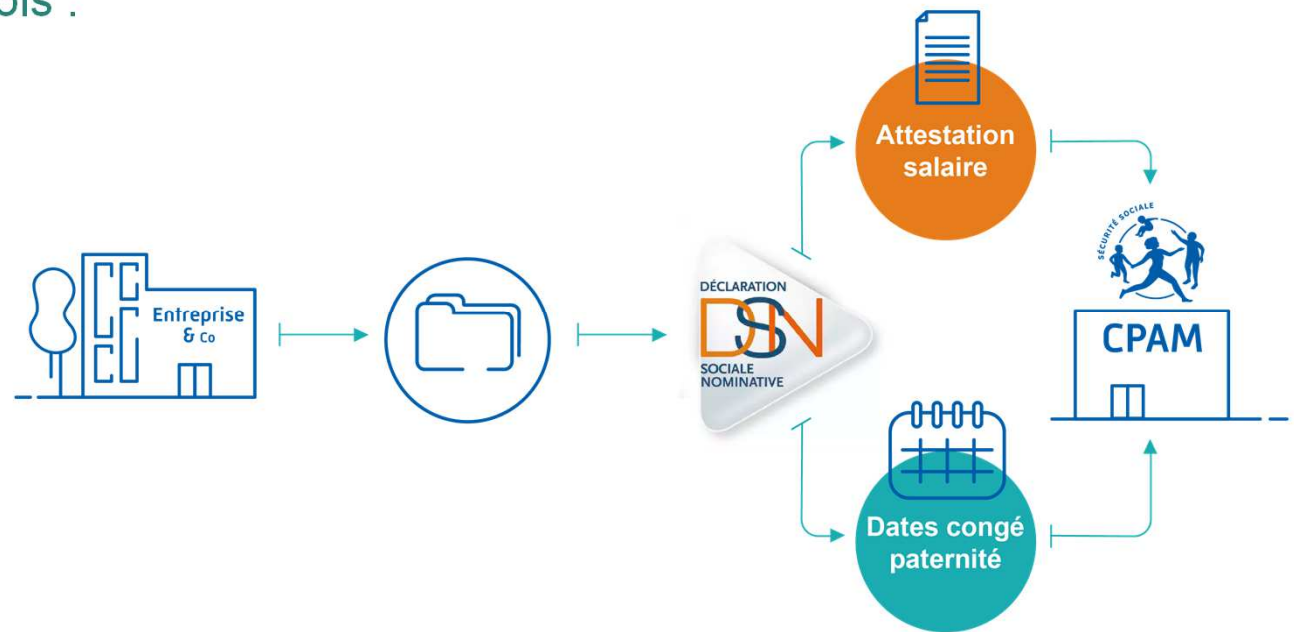
01 – maladie
02 – maternité
03 – paternité / accueil de l'enfant



EN DSN TOUT EST FACILE ET AUTOMATIQUE

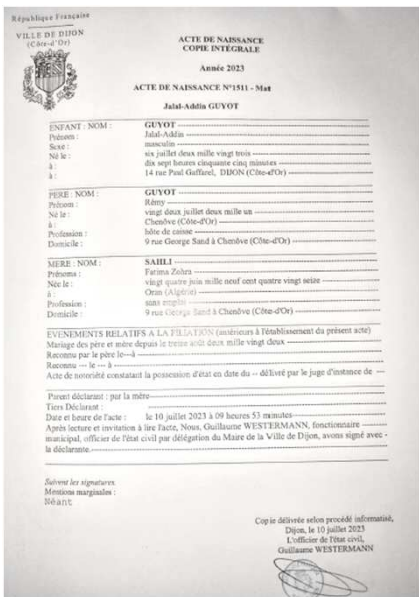
Le signalement DSN génère à la fois :

- 1 - L'attestation de salaire en CPAM
- 2 - La période de fractionnement



ENVOI DE L'ACTE DE NAISSANCE VIA LE COMPTE ENTREPRISE

Continuez, même si vous n'êtes pas obligé 😊



NET-ENTREPRISES-FR
PORTAIL OFFICIEL DES DÉCLARATIONS SOCIALES
🏠 Vos déclarations

Vos déclarations

Compte Entreprise

Vos démarches maladie et risques professionnels

Assurance Maladie et Risques professionnels pour les entreprises



Compte entreprise
Vos démarches maladie et risques professionnels


- Accueil
- Vos salariés
Déclarer un accident du travail et ajouter des réserves
Saisir une attestation de salaire et accéder aux bordereaux
Suivre les dossiers d'indemnités journalières
- Votre entreprise
Accéder au compte AT/MP

ENTREPRISE

ÉTABLISSEMENT

1810 0355 0245 00011

Vos raccourcis


Déclarer un accident du travail


Gérer un dossier d'indemnités journalières

#FOCUS

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

DURÉE ET NOMBRE DE PÉRIODES POSSIBLES

DURÉE ET FRACTIONNEMENT DU CONGÉ PATERNITÉ

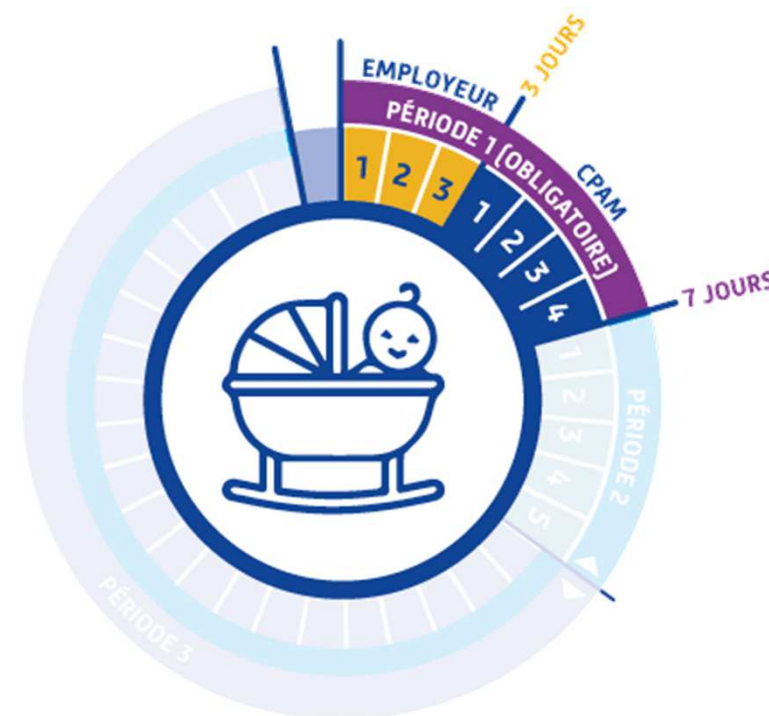
Il peut être pris en **TOTALITÉ** dès le départ, ou en 2 ou même 3 fois.

La 1^{ère} période d'interruption du travail est de 7 jours minimum :

- 3 jours conventionnels/employeurs
- 4 jours minimum Assurance maladie, jusqu'à la totalité du congé
- 5 jours minimum pour les 2 autres périodes fractionnées



DJT : la veille des 4 jours Assurance maladie, donc votre dernier jour employeur.



LE DERNIER JOUR DE TRAVAIL : 1 SEULE SITUATION POSSIBLE



Indiquez la veille de la période déclarée, tout simplement !



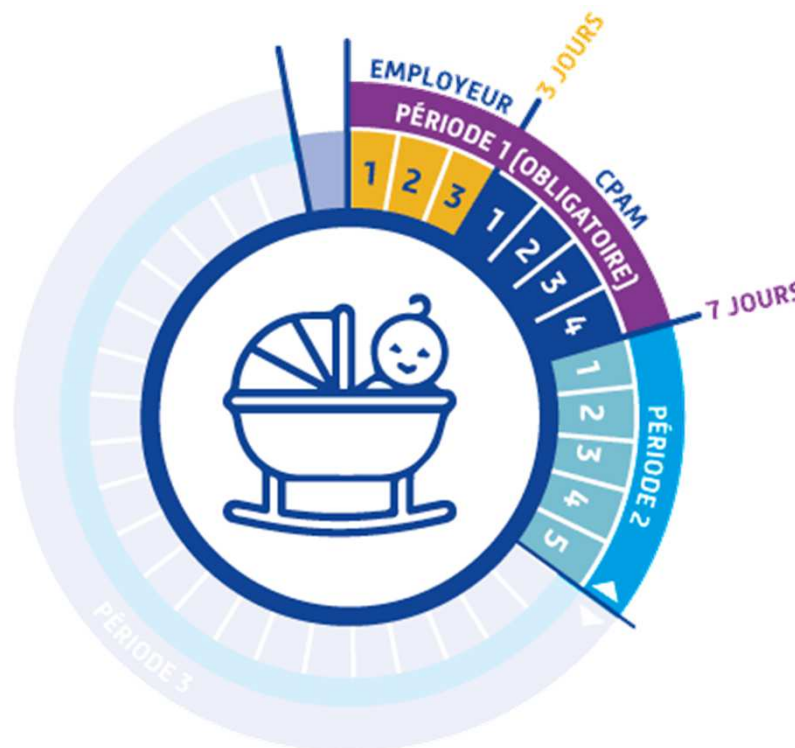
1^{ère} période **obligatoire**



2ÈME ET 3ÈME PÉRIODE DE FRACTIONNEMENT ÉVENTUELLE

Les 2^{ème} et 3^{ème} périodes possibles doivent respecter :

- une durée minimale de **5 jours chacune** !
- en fonction du reste à prendre après la 1^{ère} période obligatoire.

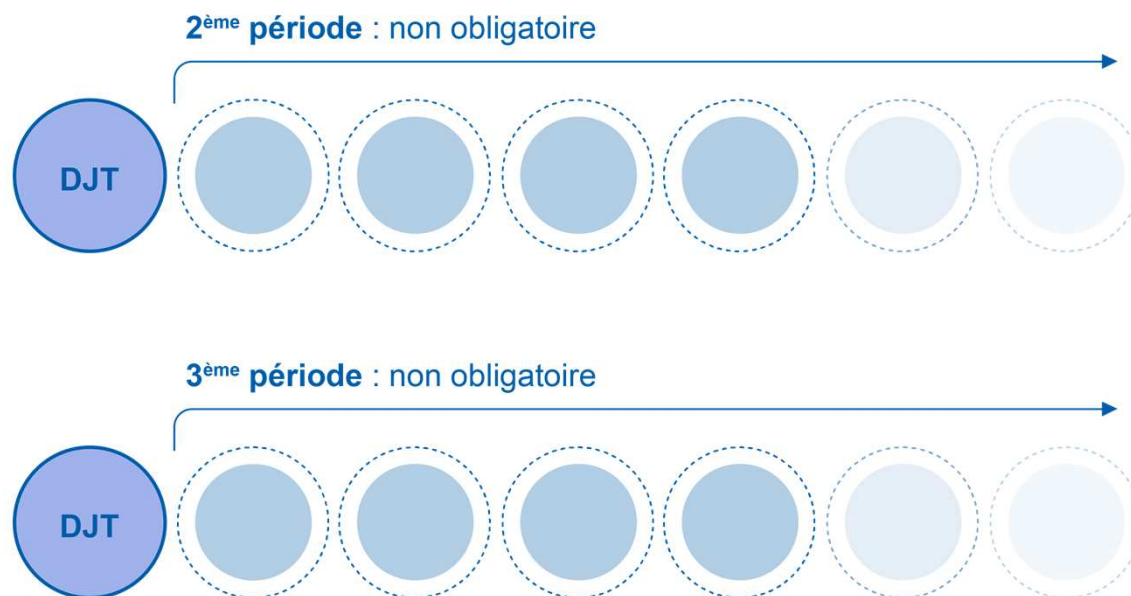


Attention, il s'agit de jours calendaires :
Les périodes incluent des weekend
et / ou des jours fériés.

LE DERNIER JOUR DE TRAVAIL : 1 SEULE SITUATION POSSIBLE



Indiquez la veille de la période déclarée, tout simplement !



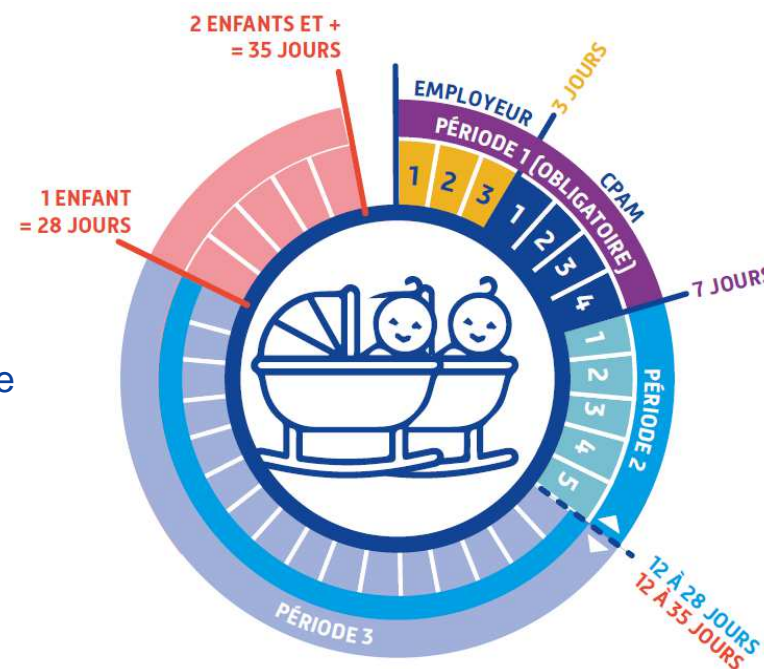
LA LÉGISLATION S'IMPOSE À TOUS

La législation s'impose à tous :

- Impossible d'avoir une 1^{ère} période inférieure à 4 jours, sinon pas d'IJ
- Impossible d'avoir 26 jours de congé paternité, ou plus de 3 périodes
- Si 23 jours ont été posés sur 3 périodes, le reste est perdu...
- Jumeaux, triplés ou plus, c'est toujours 32 jours, au delà d'une naissance

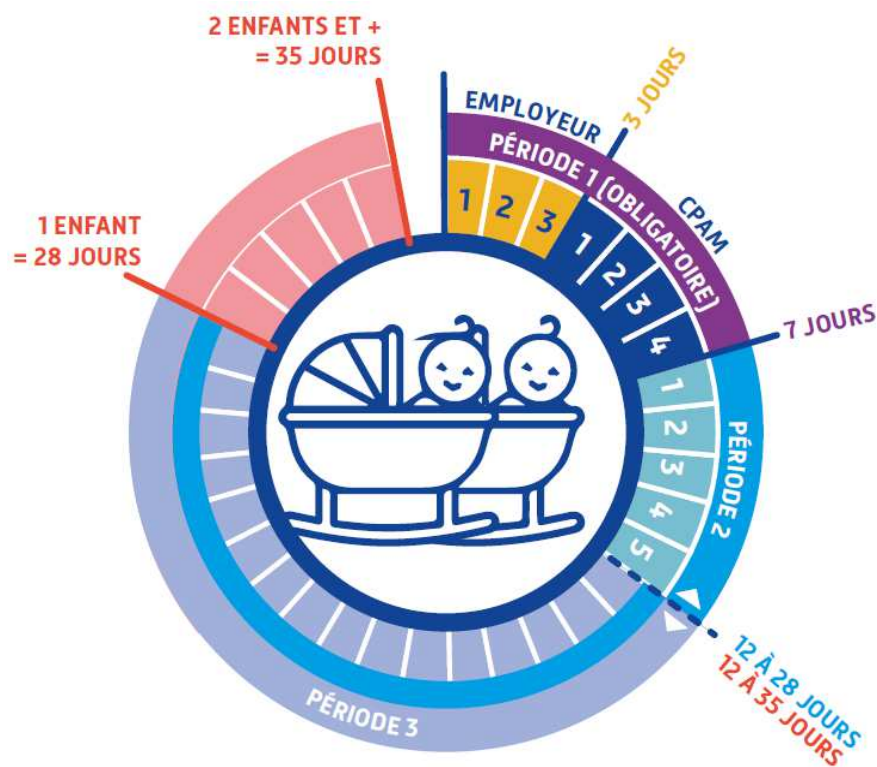


On parle de droits ouverts : ce qui n'est pas pris est perdu



APPLICATION STRICTE DE LA LÉGISLATION

Vidéo de la roue paternité



04

LES SITUATIONS PARTICULIÈRES

LES SITUATIONS PARTICULIÈRES



➤ Congé / arrêt de travail



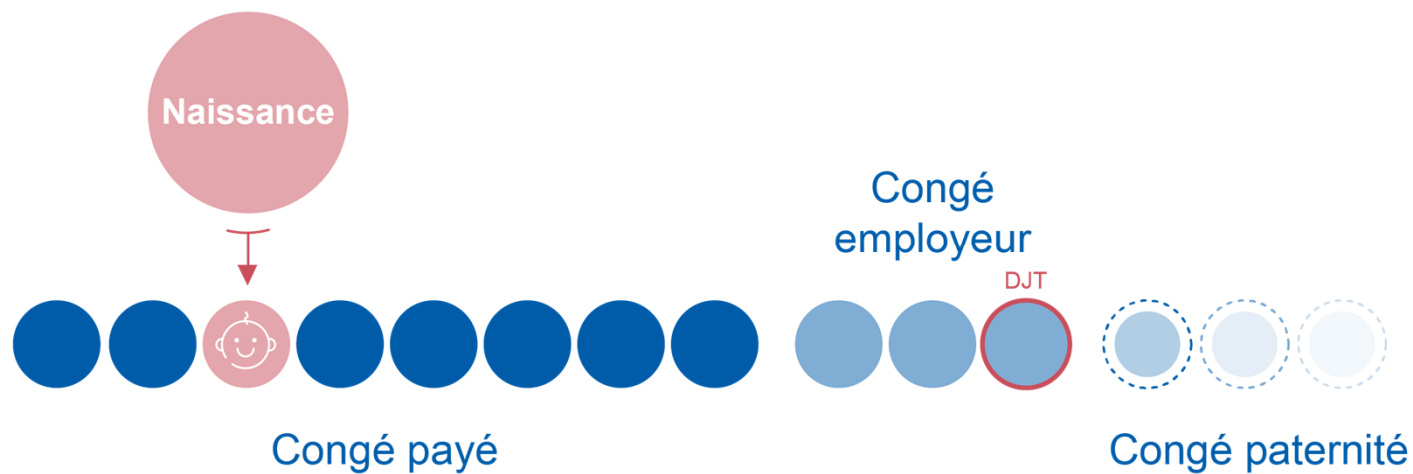
➤ Hospitalisation de l'enfant



➤ Multi-employeurs

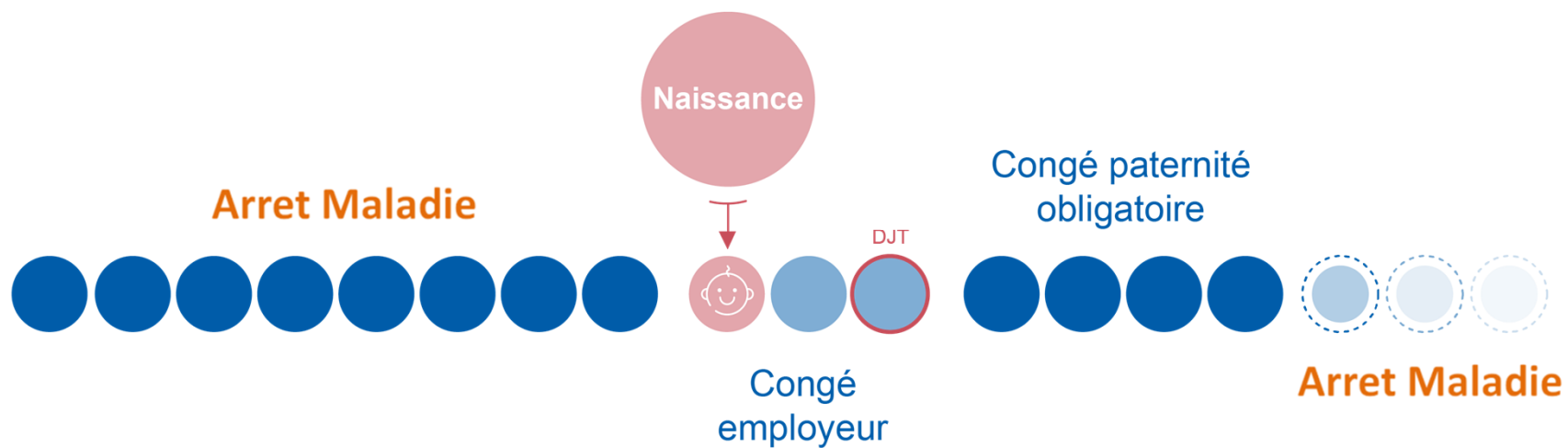
NAISSANCE PENDANT L'ABSENCE DU SALARIÉ

 Congés payés : les congés en premier, la paternité décalée !



NAISSANCE PENDANT L'ABSENCE DU SALARIÉ

 Arrêt de travail : la paternité d'abord !



CAS DE L'HOSPITALISATION DE L'ENFANT

 **Enfant hospitalisé : la paternité d'abord !**

Congé paternité
obligatoire
= 4 jours

Congé paternité
non obligatoire




Congé
employeur
= 3 jours

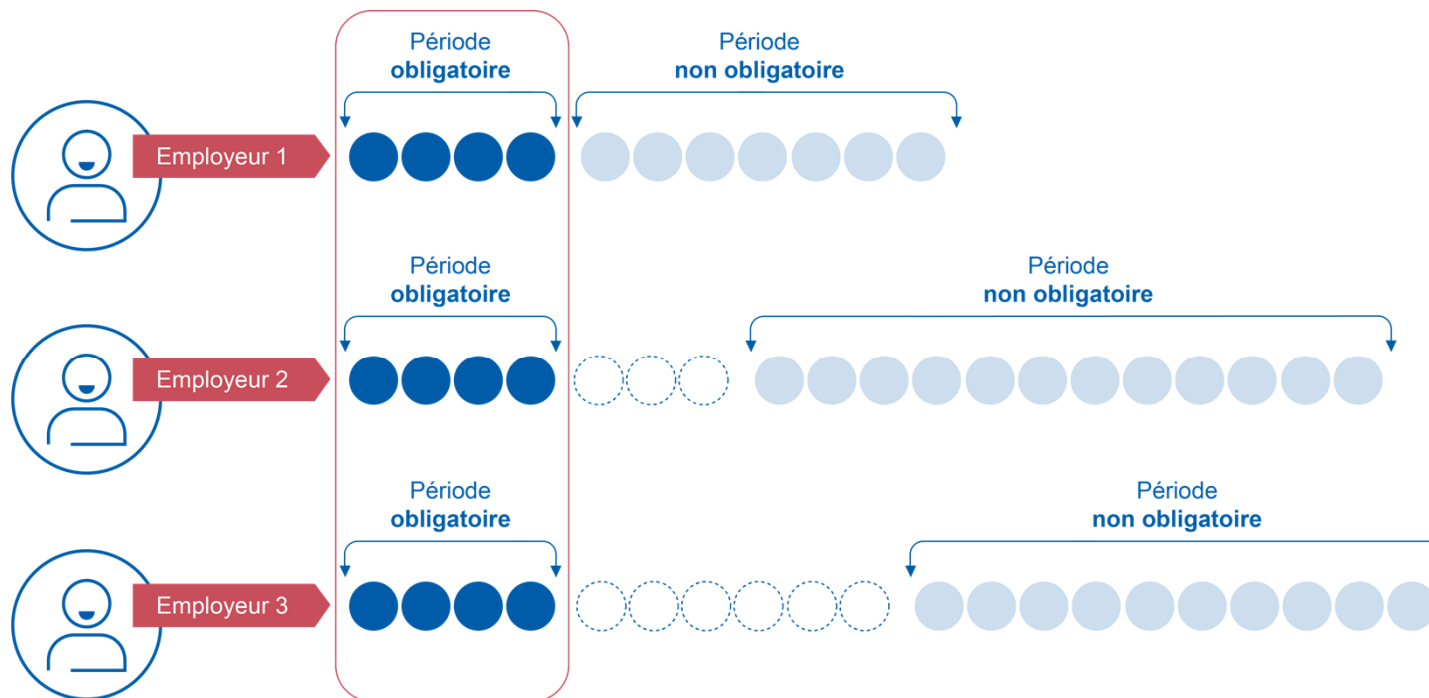


Hospitalisation
de l'enfant
= **30 jours max.**



 **Attention,**
L'hospitalisation de
l'enfant nécessite
bien un arrêt total
de l'activité pour
indemnisation.

CAS DU SALARIÉ AVEC MULTI EMPLOYEURS



- La période **obligatoire** débute à la même date pour tous les employeurs.



Congé paternité et d'accueil de l'enfant de votre salarié

- Salariés concernés
- Durée du congé paternité
- Démarche du salarié
- Versement des indemnités journalières

Congé de paternité et d'accueil de l'enfant de votre salarié



Votre salarié bénéficie d'un congé de paternité et d'accueil de l'enfant à la naissance de son enfant ou de celui de sa conjointe, partenaire de fait ou concubine. Il peut percevoir des indemnités journalières pendant la durée de ce congé.

- NET-ENTREPRISES**
- CONTACTS adresses et contacts
- FORMULAIRES
- AIDES FINANCIÈRES TPE PME
- TMS PROS
- RISQUES CHIMIQUES PROS

<https://www.ameli.fr/entreprise/vos-salaries/evenements-familiaux/conge-paternite>

LES LIENS UTILES

Site internet :

ameli.fr/entreprise

Net-entreprises.fr

La base de connaissances
net-entreprises.custhelp.com

Contacts téléphoniques :

Net-entreprises : 0806 800 700

Suivi de vos dossiers : 36 79

VOS DÉLÉGUÉS À LA RELATION ENTREPRISES

